



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

protection

Question écrite n° 84253

### Texte de la question

Mme Henriette Martinez rappelle à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, qu'au titre de la convention interrégionale du massif alpin (CIMA) qui concerne les années 2000 à 2006, il était prévu de mettre en oeuvre 85 millions d'euros financés à 50 % par l'État, à 25 % par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à 25 % par la région Rhône-Alpes. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer le taux de consommation de ces crédits au 31 décembre 2005, de lui faire connaître le montant des crédits perçus à ce titre respectivement par les collectivités de la région Rhône-Alpes et par celles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de lui faire connaître le montant total des sommes reçues à ce titre par les diverses collectivités ou organismes du département des Hautes-Alpes durant les cinq premières années de cette convention.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Henriette Martinez](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84253

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 865